****

**EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**REGLES A RESPECTER DANS LE CADRE DE LA COVID-19**

Source :

* Guide de reprise du sport, 16/07
* Décret du 10/07/2020
* Protocole sanitaire Football
* Protocole sanitaire Basket 15/08/2020
* Protocole FFEPGV
* Protocole JUDO
* Protocole de la fédération de pétanque et de jeu provençal 06/07/2020

Afin de respecter les consignes étudiées des différentes sources nommées ci-dessus, en attendant d’autres mesures ou décrets à venir, il est décidé :

Afin de respecter les différents protocoles de reprise, un plan de désinfection doit être établi, en plus de consigner chaque action de nettoyage ou de désinfection. Cependant, il est prématuré d’établir ce plan avant la réunion de planning des salles qui se déroulera le jeudi 10 Septembre prochain, avec les associations et les écoles.

Il est à noter que le protocole de reprise du judo évoque le nettoyage par un virucide norme européenne EN14476.

Certaines fédérations exigent de leurs clubs de tenir un registre des présences, afin de pouvoir, dans le cas de cluster, pouvoir contacter rapidement les membres présents à la séance concernée. La tenue de ce registre des présents nous semble être nécessaire et nous demandons aux différentes associations de prendre le temps de le tenir à jour à chaque rassemblement. Ce registre contient à minima le nom, le téléphone, et le nombre de personnes (un parent qui amène 3 enfants par exemple)

**ESPACE ALAIN COLAS**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

LES CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

LES SACS NE PEUVENT PAS ETRE ENTREPOSES DANS LES VESTIAIRES,

LE MASQUE PEUT ETRE RETIRE LORS DE L’ACTIVITE.

- Suppression des sièges et table basse actuellement présents dans l’entrée

- Dégondage des 8 portes des vestiaires

- Dégondage de la double porte d’accès à l’escalier de la danse

- Interdire l’assise dans les vestiaires à moins d’1 mètre du voisin

- Laisser autant que faire se peut les portes d’entrées de l’espace Alain Colas ouvertes

**Dans le principe, créer des flux de personnes de telle sorte que leurs croisements soient limités. Il faut également limiter les manipulations de poignées de porte. Le plan des flux de personnes est en annexe 1.**

Salle de sports

* Les sportifs peuvent accéder aux vestiaires 1 et 2 afin de procéder aux derniers changements (ils doivent arriver en tenue) et entrent ensuite directement dans la salle.
* La sortie des sportifs se fera par les vestiaires 3 et 4, qui les mènera vers le couloir de la danse à gauche et la porte vitrée dans l’angle.
* L’accès aux vestiaires est limité à 5 personnes simultanément.

Salle de Danse

* Vu la superficie de la salle de Danse, son accès est limité à 25 personnes simultanément.
* L’accès à la salle de danse se fait comme par le passé, par le couloir à droite de l’entrée de l’espace Alain Colas puis et l’escalier (à gauche en montant)
* La sortie de la salle de danse se fait également par l’escalier (à gauche en descendant) puis par la porte vitrée en face

En l’état, cela signifie que les personnes souhaitant accéder à la salle de danse, ne passe pas par les vestiaires. Si elles doivent y accéder, il faut entrer dans les vestiaires 1 ou 2, et ressortir par les vestiaires 3 ou 4. L’accès aux vestiaires est toujours limité à 5 personnes simultanément.

Mezzanine

L’accès par l’escalier est séparé également en 2, afin de limiter que les personnes se croisent.

Dojo

Massage des mains et des pieds avant chaque entrée ou sortie des tatamis.

Après chaque séance, les tatamis seront lavés avec un désinfectant de norme virucide pour les virus enveloppés – Norme européennes EN14476. Attention, pas d’aspirateur !

Salle Cyclo / De réunion

Limiter son accès à 5 personnes maximum

AFFICHAGE SUPPLEMENTAIRE A PREVOIR :

Autocollant au sol pour séparer les espaces

Sens interdit

Fléchage bleu

Nettoyage des pieds pour les tatamis

Nombre de personnes maximum par vestiaires, aux entrées de ceux-ci

Nombre de personnes maximum dans la salle de danse, à l’entrée de celle-ci

Nombre de personnes maximum dans la salle cyclo, à l’entrée de celle-ci

Prévoir 2 barrières ou du rubalise afin de guider la sortie des vestiaires 3 et 4 vers le couloir salle de danse

**SALLE COLUCHE**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

LES SACS NE PEUVENT PAS ETRE ENTREPOSES DANS LES VESTIAIRES,

LE MASQUE PEUT ETRE RETIRE LORS DE L’ACTIVITE.

Vu la configuration de cette salle, et afin de limiter les croisements de personnes, les vestiaires seront interdits. Seuls les accès aux toilettes seront autorisés.

Les croisements sont donc limités à l’entrée de la salle : Afin d’augmenter le flux d’air, nous préconisons aux utilisateurs à l’intérieur de la salle de laisser la porte d’entrée ouverte et de refermer la porte intermédiaire, le temps de l’activité.

Le recyclage de l’air du couloir sera ainsi favorisé le temps de l’activité.

**STADE CHAUTARD**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

LES SACS NE PEUVENT PAS ETRE ENTREPOSES DANS LES VESTIAIRES

LE MASQUE PEUT ETRE RETIRE LORS DE L’ACTIVITE.

* Affichage des règles de distanciation sociale à l’entrée.
* La fédération a autorisé l’ouverture des clubs house, dans le respect des distanciations sociales, mais également dans le respect d’un sens de circulation. Sens possible à mettre en place si la sortie du club house se fait par la petite porte, à coté du bar. Il convient d’exiger ce sens de circulation dans le cas de l’ouverture du club house. Le public y sera limité à 5 personnes (barman compris) simultanément. Nous devons demander au club d’empêcher la station debout devant le bar, tel que demandé par leur protocole de reprise.
* Les vestiaires doivent être limités en temps et en nombre de personnes, 4m²/personne et 1 mètre de distance entre chaque joueur (marquer les sièges inutilisables)
* Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres…) à savoir : vestiaire désinfecté, gel hydroalcoolique, masque (protocole de reprise du football).

Il faut ici mettre en commun la tenue du registre d’entretien et de désinfection avec le club FC HONDSCHOOTE. Les actions menées seront en partie réalisées par les services municipaux et par le club. Le club est seul à utiliser les vestiaires et le club house, il leur incombe d’assurer la désinfection des lieux avant, pendant, et après les entrainements et matchs, même si un nettoyage « traditionnel » est assuré par les services municipaux.

**PETANQUE**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

LE MASQUE PEUT ETRE RETIRE LORS DE L’ACTIVITE.

Le protocole de la fédération française de pétanque et de jeu provençal (du 6/07/2020) n’interdit pas le club house. Il leur est rappelé les règles de distanciation à mettre en place, d’espacer les tables.

Il incombe au club de mettre en place les différentes actions, en limitant par exemple, les lieux de rassemblement, aux seules tables de marque.

Nous devons demander au club de tenir le registre des actions de désinfection qu’ils entreprennent.

**TIR A L’ARC VERTICAL**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

Aucun protocole n’a été trouvé. Un sens de circulation peut être établi, nous devons demander à l’association, seule utilisatrice des lieux, à mettre en place ce sens.

Nous devons demander au club de tenir le registre des actions de désinfection qu’ils entreprennent.

**COLOMBOPHILE**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

Sur le site, pas de consigne précise. Le président, Jean-Jacques Dupuys, rappelle juste aux différents présidents de respecter les règles afin que « tout se passe dans les meilleures conditions »

Nous devons demander au club de tenir le registre des actions de désinfection qu’ils entreprennent.

**PECHE**

TOUTE PERSONNE DE 11 ANS ET PLUS DOIT ETRE MASQUEE.

LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE A L’ENTREE, VOIRE PAR SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

CONSIGNES POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE

Nous devons demander au club de tenir le registre des actions de désinfection qu’ils entreprennent.

**VU, Le Maire d’Hondschoote L’Adjoint aux Sports**

**H. SAISON D. BARBARY**

**ANNEXE 1**

